

NOTE D'INFORMATION

Nous avons le plaisir d'informer l'ensemble de nos adhérents, que la convention signée le 24 Avril 2018 au siège de la mutuelle avec l'Ordre National des Médecins Dentaires du Maroc (ONMD) est rentrée en vigueur depuis le début de ce mois, une première liste des médecins dentistes conventionnés est publiée sur notre site et est consultable via le lien suivant :

<http://mupras.com/informations-pratiques/conventions/liste-dentistes>

Cette liste sera mise à jour régulièrement avec l'accès de nouveaux dentistes à la convention.

Nous vous rappelons que cette convention vous permettra de :

- ✓ Disposer d'une liste des dentistes conventionnés, sur tout le Maroc, reconnus et exerçant dans le cadre du respect de la réglementation, conformément au code de la déontologie dentaire et dans le respect des impératifs de qualité, de sécurité et d'efficacité
- ✓ Bénéficier des tarifs préférentiels qui s'inscrivent dans les mêmes bases tarifaires que celles appliquées par la MUPRAS ainsi que l'octroi des prises en charges.

Nous rappelons que les soins dentaires sont soumis à l'accord préalable de la Mutuelle et peuvent faire l'objet de visites de contrôle conformément aux règlements en vigueur.

Notre mutuelle appartient à chacun de nous et il appartient à nous tous de la préserver.

MUPRAS